

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Guide pour les étudiants de Droit comparé de l'Université de Perpignan

Autres ressources très complètes :

- URFIST DE BORDEAUX et ÉCOLE DOCTORALE DROIT DE BORDEAUX, *Citer des références bibliographiques juridiques : guide de rédaction notes de bas de page et bibliographie* [en ligne], Pierre Gravier (dir.), Bordeaux, Urfist de Bordeaux, 2017, 36 p., <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02151987/document>
- UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, *BU Citer ses sources [en ligne]*, [consulté le 20 novembre 2022], disponible sur <https://www.ut-capitole.fr/bibliotheques/services-personnalisés/doctorants/bu-citer-ses-sources-613606.kjsp>

I. Principes généraux

1. Intitulé de la bibliographie

Au choix : sources, références bibliographiques, bibliographie.

Structure générale

La bibliographie est structurée par types de documents : un **article numérique** est classé avec les **articles**, un **livre numérique** avec les **livres**. Les subdivisions sont plus ou moins précises selon le nombre de références collectées.

Exemple de structuration :

- Ouvrages généraux
- Ouvrages spéciaux (monographies, éventuellement thèses et colloques)
- Thèses et mémoires
- Articles et chapitres d'ouvrages
- Commentaires, notes et observations
- Textes de lois, décrets, règlements, projets
- Jurisprudence

2. Classement systématique

Les références sont **OBLIGATOIREMENT CLASSÉES** par **ORDRE ALPHABÉTIQUE** des noms d'auteurs.

3. Ordre des éléments : principes généraux

DOCUMENT COMPLET (livre, thèse, etc.)

AUTEUR*, *Titre de l'ouvrage*, **Lieu d'édition****, **Editeur**, « **Collection** », **n° d'édition**, **Année**, **nombre de pages de l'ouvrage**.

***AUTEUR** : **NOM** *Initiale du prénom* – Ex. : **PICOD** Y.

***Possibilité de ne pas mettre Paris pour les éditeurs français les plus connus : Dalloz, PUF, LGDJ...*

PARTIE DE DOCUMENT (article, chapitre d'ouvrage, etc.)

AUTEUR*, « **Titre de l'article ou du chapitre** », *Titre de la revue abrégée*, **n°**, **Année**, **pages où se situe l'article ou le chapitre**.

***AUTEUR** : **NOM** *Initiale du prénom* – Ex. : **PICOD** Y.

II. Comment citer les différents types de documents

Comment citer un ouvrage

- **De 1 à 3 auteurs**

1 seul auteur : SIRI A., *Le mutuus dissensus : notion, domaine, régime*, Aix-en-Provence, PUAM, 2015, 225 p.

Nom à particule : MONTESQUIEU Ch. de, *De l'esprit des lois*, Lyon, ENS éditions, Paris, Classiques Garnier, 1995, 395 p.

3 auteurs : AKA N., FÉNÉON A. et TCHAKOUA J.-M., *Le nouveau droit de l'arbitrage et de la médiation en Afrique (OHADA)*, LGDJ, « Droits africains », 2018, 371 p.

- **Plus de 3 auteurs**

ASSOCIATION HENRI CAPITANT *et al.*, *Vocabulaire juridique*, PUF, « Quadrige Dicos poche », 10^e éd., 2014, 654 p.

DALLOZ Éd. *et al.*, *Code des lois politiques et administratives*, tome 2, Bureau de la Jurisprudence Générale, 1891, 1432 p.

- **Direction scientifique d'un ouvrage**

ALLAND D. et RIALS S. (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Lamy-PUF, 2003, 1665 p.

- **Exemple de réimpression**

POTHIER R.J., *Traité des obligations*, Dalloz, « Bibliothèque Dalloz », 2011, 658 p. [reprint Masson, 1883]

- **Ouvrage électronique**

MONTESQUIEU Ch. de, *De l'esprit des lois* [en ligne], Gallimard, 1995, 1628 p., [consulté le 11 novembre 2019],

http://classiques.uqac.ca/classiques/montesquieu/de_esprit_des_lois/de_esprit_des_lois_tdm.html

Comment citer une thèse

- **Version de soutenance (papier et numérique)**

ALISSE J., *L'obligation de renseignements dans les contrats*, th., droit, Paris 2, 1975, 568 p.

ASSI N'GUESSAN R. M., *La collaboration entre la CCJA et les juridictions nationales de cassation dans le cadre du droit OHADA* [en ligne], th., Perpignan, 2018, 373 p., [consulté le 12 novembre 2019], <http://www.theses.fr/2018PERP0058/document>

PÉROT-MOREL M.-A., *De l'équilibre des prestations dans la conclusion du contrat*, th., Grenoble, 1956, 256 p.

*Préciser la ville de l'Université sauf pour les villes où il y a plusieurs universités (Paris, Lyon, etc.).

- **Thèse éditée**

ROUJOU DE BOUBÉE M.-È., *Essai sur la notion de réparation*, th., droit, LGDJ, « Bibliothèque de droit privé », t. 135, 1974, 425 p.

Comment citer des mélanges

BINCTIN N. (dir.), *Au-delà des codes : mélanges en l'honneur de Marie-Stéphane Payet*, Dalloz, 2011, 517 p.

Comment citer des parties de documents

• Article de revue

AMRANI-MEKKI S. et FAUVARQUE-COSSON B., « Droit des contrats », *D.*, 2007, p. 2966.

AZARD P., « L'instabilité monétaire et la notion d'équivalence dans le contrat », *JCP G*, 1953, I, p. 1092.

« Les prévisions contractuelles à l'épreuve de la crise économique, Actes du colloque du 22 oct. 2009 », *RDC*, 2010, p. 379.

• Chapitre d'ouvrage : *in*

STOFFEL-MUNCK Ph., « Les enjeux majeurs de la réforme. "Attractivité, Sécurité, Justice" », *in* STOFFEL-MUNCK Ph. (dir.), *Réforme du droit des contrats et pratique des affaires, Actes du colloque du 8 avril 2015*, Dalloz, « Thèmes & commentaires », 2015, p. 17-26.

• Article d'un site en ligne

KOÏTA Y.-S., « La médiation ou le blivet du droit OHADA » sur *Ohada.com : le portail du droit des affaires en Afrique* [en ligne], publié en 2019, [consulté le 16 novembre 2020], <http://www.ohada.com/doctrine/auteur/682/koita-yacouba-sylla.html>

• Article de dictionnaire et d'encyclopédie juridique (avec date d'éd. et de mise à jour)

BLOUD-REY C., « Standard », *in* ALLAND D. et RIALS S. (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Lamy-PUF, 2003, p. 89-96.

CHANTEPIE G., « Contrats : Effet », *Rép. civ.*, Dalloz, 2018 (2020).

DELEBECQUE Ph., « Régime de la réparation », *J.-Cl. Resp. civ.*, LexisNexis, fasc 212, 2018 (2020).

• Commentaires, notes et observations juridiques

AMRANI-MEKKI S., « Observation sous Com., 27 mars 2007 », n° 06-10452, *D.*, 2007, p. 2970.

AMRANI-MEKKI S. et FAUVARQUE-COSSON B., « Note sous Com., 10 juill. 2007 », n° 06-14.768, *D.*, 2007, p. 2966.

III. Citer la jurisprudence

Structuration de la jurisprudence

Exemple : Jurisprudence

- Jurisprudence OHADA
 - Arrêts de la CCJA
 - Arrêts et décisions des États membres de l'OHADA
 - Pays A
 - Pays B
- Jurisprudence extérieure à l'OHADA
 - Jurisprudence européenne
 - Jurisprudence française

Classement interne à chaque partie

La jurisprudence combine plusieurs modes de classement :

1. le classement par juridictions,
2. à l'intérieur de chaque juridiction, le classement par ordre alphabétique (de ville, de chambre),
3. pour une même juridiction, le classement chronologique.

Exemple

Jurisprudence européenne

CEDH, 11 janv. 2001, Lunari et Tanganelli c/ Italie, inédit*.

CJCE, 6 avr. 1962, aff. C-13/61, Bosch GmbH, Rec. CJCE, p. 101.

Jurisprudence française

Civ., 6 mars 1876, D., 1876, 1, p. 193.

Civ. 1re, 4 nov. 1992, n° 90-21.535.

Civ. 1re, 30 juin 2004, n° 01-00.475.

Com., 27 févr. 1996, n° 94-11.241, Bull. civ., IV, n° 65.

Soc., 7 nov. 1963, Bull. civ., IV, n° 765.

Cons. const., 10 juin 1998, n° 98-401 DC, loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, JORF 14 juin 1998, p. 9033 ; RTD civ., 1998, p. 796.

CE, ass., 24 mars 2006, Société KPMG, D., 2006. p. 1190.

** Il est préférable de joindre les décisions inédites en annexe.*

IV. Citations dans le texte et notes de bas de page

Citations dans le texte

Les citations courtes, citations longues et paraphrases **sont suivies d'une note de bas de page avec la référence bibliographique** du document dont est issue la citation ou la paraphrase.

Citation – généralités

- Reproduit à l'identique les termes de départ (même les erreurs)
- Est encadrée par des guillemets chevrons + espace : « exemple de texte de la citation »
- Pour une citation dans une citation, utilisez les guillemets anglais :
Ex. : « La citation cite le mot "texte" dans sa phrase. »
- Toute modification est rendue visible par des crochets
 - [...] = une partie de la citation est coupée sans changer le sens
 - **[sic]** = citation exacte même si erreur d'orthographe

Citations courtes (- de 3 lignes)

- Citation à la suite du texte : Comme le dit Pottier, « voici la citation ».
- Citation en tant que phrase isolée : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. »

Citations longues (+ de 3 lignes)

Au-delà de 3 lignes de citation, mettre la citation longue à la ligne :

- En évidence par un retrait du texte
- Entre guillemets
- Corps de 2 points inférieur au corps du texte

Ex. : C'est ainsi que nous pouvons faire nôtre le propos de Pauline Le More dans son ouvrage de 2010 :

« Si cette législation poursuit bien un but d'intérêt général, à savoir la lutte contre les loyers abusifs et la spéculation, c'est bien la proportionnalité du dispositif qui est susceptible de retenir l'attention des juges de Strasbourg¹. »

Notes de bas de page

La note de bas de page **est insérée automatiquement** dans le traitement de texte.

L'appel de note de bas de page se place juste après le dernier terme et **AVANT** la ponctuation.

Ex. 1 : J'écris mon texte¹.

Ex. 2 : Je fais une citation : « voici ma citation² ».

Exception : Voici mon texte...¹

Les références indiquées en notes de bas de page sont rédigées comme dans la bibliographie.

Éléments facultatifs : ville d'édition et n° d'édition.

La répétition des notes de bas de page

<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	même auteur que la note de bas de page précédente
<i>Ibidem</i>	<i>Ibid.</i>	même auteur + même œuvre que la note de bas de page précédente
<i>Loco citato</i>	<i>Loc. cit.</i>	même auteur + même œuvre + même passage que la note de bas de page précédente
<i>Opere citato</i>	<i>Op. cit.</i>	même œuvre qu'une note de bas de page qui ne précède pas immédiatement

Ex. :

1. PÉROT-MOREL M.-A., *De l'équilibre des prestations dans la conclusion du contrat*, th., Grenoble, p. 84.
2. *Ibid.* p. 42. [=même document que la note 1 ; autre page]
3. *Id.*, « Une institution qui se veut nouvelle : la prestation compensatoire après divorce », in *Mélanges dédiés à Gabriel Marty*, 1978, p. 997. [=même auteur que la note 2 ; œuvre différente]
4. ROUJOU DE BOUBÉE M.-É., *Essai sur la notion de réparation*, th., droit, LGDJ, p. 50 et s.
5. PÉROT-MOREL M.-A., *op. cit.*, p. 42. [=même citation que la note 3 ; autre page]
6. PÉROT-MOREL M.-A., *loc. cit.* [=même citation que la note 5 ; même passage cité]
7. ROUJOU DE BOUBÉE M.-É., *op. cit.* [=même citation que la note 4 ; même passage]